

## Lois linguistiques au Québec : bilinguisme, loi 96 et Montréal

Publié le 23 mai 2026 45 min de lecture



### Résumé analytique

Le Québec est **officiellement unilingue (français)**, mais il évolue en pratique dans un environnement bilingue et multilingue complexe. Sur le plan juridique, la **Charte de la langue française (loi 101)** et ses amendements récents (notamment la **loi 96**, 2022) consacrent le **français comme seule langue officielle du Québec** (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)) (Source: [www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca)). Ces lois régissent strictement l'usage du français dans la vie publique : l'affichage commercial, la publicité, l'éducation et les services gouvernementaux doivent tous privilégier le français (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)) (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). Néanmoins, une grande partie de la population – surtout à **Montréal** – est **couramment bilingue**. Selon le recensement de 2021, par exemple, **56,4 % des résidents de Montréal ont déclaré connaître à la fois l'anglais et le français** (capables de converser dans les deux langues) (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)), contre 46,4 % au Québec dans l'ensemble (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) et seulement 18,0 % à l'échelle nationale (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)). Montréal, en particulier, est un creuset culturel et linguistique : d'importantes communautés immigrantes parlent de nombreuses langues (23,7 % en parlent trois ou plus (Source: [px-news.com](http://px-news.com)) en plus des deux langues officielles.

Les lois linguistiques affectent considérablement les milieux de travail et la vie quotidienne au Québec. En vertu de la loi actuelle, **les travailleurs ont le droit d'utiliser le français au travail** (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)), et les employeurs doivent généralement s'assurer que le français est disponible et souvent prédominant sur le lieu de travail (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). Malgré cela, **les personnes ayant une connaissance limitée du français peuvent travailler au Québec**, à condition qu'au moins un employé francophone fasse partie du personnel (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). En pratique, à Montréal, le français est largement utilisé au travail : des sondages auprès des jeunes travailleurs montrent que 90 % utilisent le français au moins un peu au travail et que 64,5 % travaillent principalement en français (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)) (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)). L'anglais n'est pas interdit, mais **les entreprises du secteur privé mettent de plus en plus l'accent sur le français** lors de l'embauche et des promotions, et les services publics (provinciaux et municipaux) effectuent de plus en plus leurs activités en français (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)) (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)).

Pour les nouveaux arrivants anglophones à Montréal, le **caractère bilingue robuste de la ville est une arme à double tranchant**. D'une part, l'anglais est largement parlé dans de nombreux quartiers (notamment l'Ouest-de-l'Île, Westmount, NDG, etc.) et dans certains secteurs (finance, [technologie](http://technologie), milieu universitaire), et les communautés et services anglophones (commissions scolaires, médias, organismes communautaires) restent

disponibles. La vie culturelle, les écoles et les entreprises de Montréal sont habituées à servir une clientèle anglophone. D'autre part, **le français demeure dominant au sein du gouvernement, du droit, des emplois et des transactions quotidiennes**. La plupart des procédures gouvernementales, des services de santé et des interactions commerciales exigent au moins une certaine connaissance du français. De plus, les lois linguistiques du Québec imposent des exigences concrètes : par exemple, **les enfants de la plupart des immigrants doivent fréquenter des écoles de langue française** (Source: [www.startin.ca](http://www.startin.ca)), et les entreprises de 25 à 49 employés doivent s'inscrire et entamer un processus de francisation (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). Les nouveaux arrivants qui **ne parlent pas français font face à des obstacles pratiques** — les offres d'emploi indiquent souvent « bilingue (FR/AN) » ou « français requis », et les formulaires et contrats officiels sont en français.

Ce rapport explore ces questions en profondeur. Nous commençons par le contexte historique et juridique du statut linguistique du Québec, puis nous examinons les données démographiques linguistiques actuelles et les niveaux de bilinguisme (avec des statistiques issues des données de recensement). Nous analysons les principales lois linguistiques (loi 101 et ses successeurs) et leur impact sur le commerce, l'éducation et le gouvernement. Nous discutons du rôle du français sur le lieu de travail et dans la vie publique, en utilisant à la fois des textes juridiques et des sondages (par exemple, combien de jeunes utilisent le français au travail (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)). Nous incluons des études de cas et des exemples illustrant les tensions (telles que la controverse sur le statut bilingue officiel de Montréal en vertu de la loi 96 (Source: [globalnews.ca](http://globalnews.ca)) et les affaires judiciaires concernant les marques de commerce et l'affichage). Enfin, nous fournissons un **guide pratique pour les nouveaux arrivants anglophones à Montréal**, détaillant les quartiers, les services, la scolarisation, l'emploi et les ressources linguistiques (y compris des cours de français gratuits (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)), pour aider à naviguer dans un environnement principalement francophone. Tout au long du rapport, nous citons des données complètes et des analyses d'experts provenant de rapports gouvernementaux, de sources juridiques et de sondages récents afin d'assurer un traitement méticuleux et factuel de la question du bilinguisme au Québec.

## Introduction et contexte

**Langues officielles au Canada vs au Québec** : Le Canada est officiellement bilingue au niveau fédéral (anglais et français) en vertu de la Loi sur les langues officielles et de la Charte des droits et libertés. Cependant, **le Québec est unique parmi les provinces** : il a choisi le **français comme seule langue officielle**, proclamée par la loi. La **Charte de la langue française**, adoptée en 1977 (loi 101), déclare explicitement : « Le français est la langue officielle du Québec. Seule cette langue a ce statut. » (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). Les réformes ultérieures (notamment la loi 96 en 2022, officiellement « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français ») ont réaffirmé et renforcé ce statut. L'intention a été de préserver et de promouvoir le français comme langue commune de la société québécoise, compte tenu de l'histoire et de la composition démographique de la province. Néanmoins, l'anglais est présent au Québec depuis longtemps – surtout à Montréal – en raison des communautés anglophones historiques et de l'immigration continue. Cela soulève la question : **Dans quelle mesure le Québec est-il bilingue en pratique, et comment les lois linguistiques affectent-elles la vie quotidienne ?**

**Contexte historique** : La situation linguistique au Québec reflète son histoire. Après la conquête britannique (1763), les Canadiens français ont conservé leurs droits linguistiques (notamment par l'Acte de Québec de 1774 qui autorisait le droit civil et la langue française). Au cours du XIXe et du début du XXe siècle, la société québécoise était majoritairement francophone avec une minorité anglophone influente (particulièrement dans les entreprises et les institutions anglophones de Montréal).

Le **débat linguistique moderne** s'est intensifié dans les années 1960. La « Révolution tranquille » du Québec et la montée du nationalisme québécois ont mis l'accent sur l'identité française et ont conduit à des appels en faveur d'une protection juridique du français. En 1969, le Québec a adopté la loi 63 (« Charte de la langue française, loi 63 »), qui promettait simplement de « promouvoir » le français, mais elle a rapidement été jugée trop faible. En 1974, le gouvernement a promulgué la **loi 22 (Loi sur la langue officielle du Québec)** exigeant une utilisation accrue du français, et en 1977, il a introduit la vaste **Charte de la langue française (loi 101)**, qui – entre autres mesures – a fait du français la langue du gouvernement et du commerce, a restreint l'éducation en anglais et a exigé la prédominance du français dans l'affichage. Cette loi fondamentale a été modifiée à maintes reprises (voir la section *Législation linguistique au Québec* ci-dessous) pour équilibrer les droits des minorités et les défis constitutionnels, mais son objectif principal demeure : garantir « la prééminence du français » dans la vie québécoise.

Au **niveau fédéral**, la Loi sur les langues officielles du Canada (1969, mise à jour en 1988, 2005) consacre l'anglais et le français comme langues officielles égales pour les institutions fédérales. Le Québec est assujéti à la loi fédérale dans les domaines de compétence fédérale, mais la Charte de la province prévaut dans les affaires provinciales. Les Québécois bénéficient également de l'article 133 de la Constitution du Canada (1867), qui garantit l'utilisation de l'anglais et du français à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux du Québec. Notamment, la Charte des droits permet à certains francophones hors Québec et aux anglophones au Québec de recevoir une éducation et des services dans leur langue. Pour les nouveaux arrivants (qui sont généralement des apprenants du français langue seconde au Québec), les règles provinciales (par exemple, les critères d'admissibilité scolaire de la loi 101) favorisent fortement l'intégration au français, même si certains services fédéraux et locaux restent disponibles en anglais (voir *Guide pratique* ci-dessous).

**Que signifie « bilingue » dans ce contexte ?** Cela peut faire référence à différentes choses : le *bilinguisme officiel* (services gouvernementaux dans les deux langues) par rapport au *bilinguisme sociétal* (de nombreuses personnes parlent les deux langues). Le Québec n'est pas officiellement bilingue en tant que province : ses lois n'accordent pas un statut égal à l'anglais. Mais la société québécoise peut être très bilingue, surtout par rapport aux autres provinces. Montréal est souvent décrite comme la ville la plus bilingue d'Amérique du Nord. Dans ce rapport, nous documenterons à la fois le bilinguisme *juridique* (c'est-à-dire ce que la loi permet ou exige) et le bilinguisme *de facto* (c'est-à-dire comment les gens parlent et utilisent réellement les langues au travail et dans la communauté). Nous citerons des statistiques de recensement sur la connaissance des langues, des sondages auprès des entreprises et des travailleurs montréalais, ainsi que des études de cas.

**Structure du rapport :** Nous commençons par retracer l'évolution du régime linguistique du Québec (lois et politiques clés). Nous analysons ensuite la démographie linguistique : qui parle uniquement anglais, uniquement français, ou les deux, au Québec et à Montréal (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)), et comment cela a changé. Ensuite, nous examinons l'utilisation de la langue au travail et dans le commerce – les règles auxquelles les employeurs sont confrontés (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)) (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)) et la réalité de l'utilisation de la langue au travail. Nous discutons de la manière dont les services en anglais sont fournis (ou limités) au sein du gouvernement et des services publics. Tout au long du rapport, nous nous appuyons sur des sources faisant autorité : publications gouvernementales, rapports de l'Office québécois de la langue française, analyses juridiques et études universitaires. Nous incluons également des exemples concrets (par exemple, la bataille de Montréal sur le statut bilingue municipal (Source: [globalnews.ca](http://globalnews.ca)) et les recherches les plus récentes (par exemple, la montée du trilinguisme à Montréal (Source: [px-news.com](http://px-news.com))).

Enfin, nous passons aux **conseils pratiques pour les nouveaux arrivants anglophones à Montréal**. Nous détaillons quels quartiers et secteurs professionnels ont tendance à être plus accueillants envers l'anglais, comment trouver des services ou des cours en anglais, et à quelles attentes en matière de langue française s'attendre. Nous discutons des options de scolarisation (ramifications de la loi 101) et des ressources communautaires (par exemple, cours de français gratuits (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)), organismes d'aide à l'établissement). Nous mettons également en évidence les réalités du marché du travail bilingue et donnons des conseils. L'objectif est de fournir un aperçu objectif, fondé sur des données, mais accessible, de la question du bilinguisme au Québec, avec de nombreuses citations pour chaque affirmation.

## Contexte historique et juridique

### Langues officielles au Canada vs au Québec

**Langues officielles fédérales :** En vertu de la Loi sur les langues officielles du Canada (1969, révisée en 1988) et de la Charte des droits (1982), l'anglais et le français sont les deux langues officielles du pays. Toutes les institutions fédérales (Parlement, tribunaux et organismes fédéraux) doivent fournir des services dans les deux langues à travers le pays. Cependant, les provinces varient : la plupart sont unilingues (anglais), à l'exception du Québec, qui affirme que le français est sa langue provinciale officielle. L'article 133 de la Constitution (1867) assure l'utilisation de l'anglais ou du français à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux du Québec, et l'article 23 de la Charte des droits garantit certains droits à l'éducation dans la langue de la minorité (par exemple, les droits à l'éducation en anglais au Québec pour les familles historiquement francophones). Mais ces dispositions constitutionnelles garantissent principalement les droits individuels au sein du Québec ; elles ne l'emportent pas sur les lois linguistiques du Québec concernant des sujets comme l'affichage ou la langue de travail.

**Le choix du français par le Québec :** Reflétant l'héritage français du Québec, la législation linguistique de la province – à commencer par la loi 101 (1977) – déclare le français comme **seule langue officielle** du Québec et langue commune de la vie publique (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). L'article 1 de la *Charte de la langue française* stipule simplement : « Le français est la langue officielle du Québec. Seule cette langue a ce statut. » (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). Les lois subséquentes (loi 96 de 2022) ont solidifié ce statut. En pratique, cela signifie que le travail du gouvernement provincial du Québec, la législation et l'affichage public sont tous en français par défaut (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)), et que l'anglais ne peut être utilisé que de manière limitée et explicitement autorisée. Par exemple, en vertu de la loi 96, le Québec a ajouté une disposition désignant le français comme « langue commune » en plus d'être officielle, et a imposé de nouvelles règles selon lesquelles le français « prédomine » sur les enseignes commerciales (le texte français doit être nettement plus grand que le texte dans d'autres langues (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca))).

### Évolution des lois linguistiques du Québec

Le régime linguistique moderne au Québec a été façonné par plusieurs lois clés :

- **1969, loi 63 (« Charte de la langue française, loi 63 »)** – Cette loi *promouvait* nominalement le français, mais permettait largement le libre choix de la langue dans l'éducation et le commerce. Elle a rapidement été critiquée pour être trop permissive pour protéger le français.

- **1974, loi 22 (Loi sur la langue officielle)** – La première loi officielle sur la langue du Québec, qui déclarait le français langue officielle de la province et commençait à exiger la maîtrise du français de la part des immigrants. Cependant, elle conservait certains droits en langue anglaise (surtout dans l'éducation) et était considérée comme une mesure modérée.
- **1977, loi 101 (Charte de la langue française)** – Cette législation de grande envergure (souvent appelée simplement « la loi 101 ») a rendu le français prédominant dans presque tous les domaines : éducation, affaires, gouvernement et affichage. Elle exigeait que les enfants de la plupart des immigrants fréquentent des écoles françaises (Source: [www.startin.ca](http://www.startin.ca)), imposait le français sur le lieu de travail et dans toutes les affaires officielles, et insistait pour que le français soit utilisé sur toutes les enseignes commerciales (interprété plus tard comme signifiant que le texte français doit être au moins deux fois plus proéminent que toute autre langue). La loi 101 est toujours l'épine dorsale de la politique linguistique du Québec (Source: [www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca)).
- **1988, Loi 178 et Loi 86 (modifications à la Charte)** – Après que la Cour suprême du Canada eut invalidé les lois québécoises initiales sur l'affichage (qui exigeaient un affichage exclusivement en français) au motif qu'elles portaient atteinte à la liberté d'expression, le gouvernement du Québec a utilisé la *clause dérogatoire* fédérale pour adopter la Loi 178 (1988), confirmant l'affichage extérieur en français seulement. En 1993, la Cour a également invalidé cette disposition, et le Québec a réagi avec la Loi 86, qui a assoupli les restrictions en matière d'affichage : les enseignes bilingues étaient autorisées à condition que le français y soit nettement plus en vue.
- **Modifications des années 1990 et 2000** – Le Québec a continué d'ajuster la Charte. Les réformes de 1997 (lois 40 et 24) ont rendu plus difficile l'utilisation de l'anglais dans le commerce (règles d'affichage plus strictes) et ont introduit certaines protections pour les consommateurs (étiquetage en français sur les produits). Les lois de 2000 et 2002 ont accéléré la francisation obligatoire des entreprises et étendu les exigences en matière de français (par exemple, aux communications externes du gouvernement du Québec avec des entités extérieures). Par exemple, une loi de 2010 (Loi 115) a réaffirmé les règles sur l'enseignement en français après des contestations judiciaires, et une réforme de 2014 (Loi 77) a créé un fonds pour l'enseignement en anglais en échange d'admissions plus strictes dans les écoles anglophones.
- **2018–2022, Loi 96** – La refonte la plus récente. En 2022, le Québec a adopté une toute nouvelle « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français » (Loi 96) qui modifie la Charte de la langue française. Cette loi réaffirme explicitement que le français est à la fois la langue *officielle* et la langue *commune* du Québec. Elle comprend plusieurs nouvelles mesures : par exemple, tous les emplois du secteur public exigent désormais explicitement le français, sauf exception accordée ; les entreprises privées de 25 à 49 employés doivent s'inscrire et entamer un processus de francisation (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)) ; et les enseignes et étiquettes doivent afficher le français avec une « *nette prédominance* » (par exemple, le texte français sur les enseignes extérieures doit être au moins deux fois plus grand que tout texte dans une autre langue (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). Ainsi, la Loi 96 **renforce considérablement l'exigence légale du français au travail et dans la vie publique**. (Voir la section *Langue utilisée au travail* ci-dessous pour plus de détails sur ces règlements.)

En résumé, **aucune loi ne confère à l'anglais un statut officiel au Québec** ; au contraire, la loi québécoise a progressivement restreint l'anglais pour protéger le français. Le Québec demeure une province officiellement francophone. Parallèlement, il existe des **exceptions et des protections** pour les anglophones : par exemple, l'article 133 de la Constitution, les droits scolaires des minorités (article 23 de la Charte canadienne) et les services bilingues fédéraux dans les institutions fédérales. Ceux-ci contribuent à maintenir des services bilingues dans certaines régions, en particulier pour les communautés anglophones de longue date. Comme nous le verrons, le résultat est un **système à plusieurs niveaux** : au niveau provincial, *sur papier*, tout est en français, mais *en pratique*, de nombreux secteurs (surtout à Montréal) fonctionnent de manière bilingue, bien que toujours dans le cadre des lois linguistiques du Québec.

## Démographie linguistique actuelle

### Statistiques sur la population et le bilinguisme

La **composition linguistique** du Québec et de Montréal est cruciale pour comprendre le bilinguisme. Nous nous appuyons sur les données du recensement canadien de 2021, qui fournissent des chiffres détaillés sur la population selon la connaissance de l'anglais et du français.

- **Québec (province) dans son ensemble** : Sur environ 8,4 millions de personnes, **46,4 % ont déclaré connaître à la fois l'anglais et le français** (capables de soutenir une conversation dans les deux langues) (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)). En revanche, **47,3 % connaissent uniquement le français** et seulement **5,3 % connaissent uniquement l'anglais** (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)). (Le ≈1 % restant ne parlait aucune des deux langues officielles.) Ainsi, presque tous les Québécois (environ 94 %) connaissent le français, tandis qu'environ 51,7 % connaissent l'anglais (c'est-à-dire la part bilingue plus la part anglophone uniquement). En termes pratiques, cela signifie que la *majorité* de la population du Québec est au moins bilingue, mais que le français demeure légèrement plus dominant. La minorité anglophone uniquement, relativement petite (un peu plus de 5 %), illustre que l'assimilation linguistique vers le français est très courante au Québec.

- **Montréal (région métropolitaine)** : La ville de Montréal est beaucoup plus orientée vers le bilinguisme que la province dans son ensemble. La région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal comptait environ 4,25 millions d'habitants en 2021. **Les bilingues anglais-français représentaient 56,4 %** de la population montréalaise (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) – *la majorité*. Seuls **8,2 % des Montréalais ont déclaré ne connaître que l'anglais**, tandis que **33,8 % ne connaissaient que le français** (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) (les 1,6 % restants ne parlaient aucune des deux). Ces chiffres signifient que bien plus de la moitié des résidents de la ville peuvent converser dans les deux langues, un taux bien supérieur à la moyenne provinciale. Pour le contexte, le taux de 8,2 % d'anglophones uniquement à Montréal est modeste, et le taux de bilinguisme de la ville est plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale de 18,0 % (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)). En d'autres termes, Montréal est **distinctement bilingue** : la plupart des gens y sont fonctionnellement bilingues, et même ceux qui sont anglophones de naissance parlent souvent aussi le français.
- **À l'échelle du Canada pour comparaison** : En revanche, l'ensemble du Canada était beaucoup plus anglophone : 69,0 % parlaient uniquement l'anglais, et seulement 11,2 % parlaient uniquement le français, avec 18,0 % de bilingues (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)). Ainsi, la population du Québec est en moyenne beaucoup plus francophone (47 % contre 11 %) et aussi beaucoup plus bilingue (46 % contre 18 %) que le Canada dans son ensemble. (Voir le tableau 1 ci-dessous pour un résumé de ces statistiques.)

Région	% Anglais seulement	% Français seulement	% Bilingue (Anglais & Français)
RMR de Montréal (2021)	8,2	33,8	56,4
Province de Québec	5,3	11,2	46,0
Canada (total)	69,0	11,2	18,0

Tableau 1 : Connaissance des langues officielles (pourcentage de la population ayant déclaré être capable de soutenir une conversation en anglais seulement, en français seulement, ou dans les deux) à Montréal (RMR), dans la province de Québec et dans tout le Canada (Recensement de 2021) (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)).

Ces résultats du recensement démontrent que **Montréal est hautement bilingue**, alors que le Québec à l'extérieur de la région de Montréal compte moins de bilingues (bien qu'une pluralité connaisse tout de même les deux langues). Le taux de bilinguisme de Montréal (56,4 %) éclipse celui de la plupart des autres grandes villes nord-américaines. Une analyse récente note que **le taux de bilinguisme français-anglais de Montréal de 56,4 % est bien supérieur à celui de Toronto (7,4 %) et de Vancouver (6,5 %)** (Source: [px-news.com](http://px-news.com)), et que **69,8 % des résidents de Montréal parlent deux langues ou plus dans la vie quotidienne (y compris les langues des immigrants)** (Source: [px-news.com](http://px-news.com)). Cette nature polyglotte reflète en partie la population immigrante de Montréal : les nouveaux arrivants deviennent souvent trilingues ou quadrilingues ici (Source: [px-news.com](http://px-news.com)).

Une autre façon d'observer le paysage linguistique est par la **langue maternelle** : en 2021, la RMR de Montréal comptait environ 60 % de résidents ayant le français comme langue maternelle, 11,2 % l'anglais et 23,3 % une langue non officielle (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)). (En revanche, dans la province de Québec, 82,2 % ont le français comme première langue officielle parlée et seulement 13,0 % ont l'anglais (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca))). Au fil du temps, la population anglophone du Québec est restée relativement stable ou a diminué en proportion ; de nombreux enfants d'anglophones et d'allophones grandissent de plus en plus bilingues ou se tournent vers le français. Le Québec, historiquement à majorité francophone, est donc le « Canada français » par sa démographie, mais le bilinguisme est fort, surtout dans les zones urbaines.

**Tendances** : Statistique Canada note que le taux de bilinguisme français-anglais au Québec a augmenté au cours des dernières décennies (passant de 28 % en 1991 à plus de 46 % en 2021, dans la province) (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)). Cela est largement dû à l'augmentation du bilinguisme chez les francophones et les allophones (les immigrants apprennent souvent le français). Montréal est encore une fois en tête : une enquête note que les jeunes immigrants de Montréal sont hautement multilingues, 85,6 % des immigrants récents (cohorte 2016-2021) parlant deux langues ou plus et 43,3 % parlant à la fois le français et l'anglais (Source: [px-news.com](http://px-news.com)). En revanche, dans la majeure partie du Canada, le bilinguisme plafonne à des niveaux inférieurs.

En somme : le Québec **parle français sur un continent rempli d'anglais** – légalement et culturellement, le français est dominant – mais **Montréal et d'autres centres urbains fonctionnent dans les deux langues**. La majorité des résidents du Québec peuvent parler français, et une fraction substantielle et croissante peut également parler anglais. Les sections suivantes explorent comment la loi et la politique interagissent avec cette réalité linguistique.

## Lois linguistiques et politique de la langue française au Québec

## Charte de la langue française (Loi 101) et modifications

La **Charte de la langue française**, communément appelée Loi 101, demeure la pierre angulaire du régime linguistique du Québec. Adoptée en 1977, elle établit le français comme langue officielle et langue quotidienne du commerce, de l'éducation et du gouvernement au Québec. Bien que le texte complet soit complexe, les dispositions clés comprennent :

- **Langue officielle et commune** : L'article 1 déclare : « *Le français est la langue officielle et commune du Québec...* », faisant du français la seule langue officielle de la province (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). Les modifications ultérieures (par exemple, la Loi 96 en 2022) ont réaffirmé que le français est à la fois officiel et « commun ». L'effet pratique est que **toutes les institutions publiques (gouvernement provincial, municipalités, organismes) doivent utiliser le français à l'interne et avec le public.**
- **Langue de travail** : La Charte accorde aux travailleurs québécois *le droit de travailler en français* (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). Les employeurs doivent s'assurer que **le français est la langue normale du travail**. Les communications internes (mémos, dossiers, manuels) doivent être en français, et les offres d'emploi doivent être en français, sauf si des exceptions spécifiques au poste s'appliquent. (Voir *Langue au travail* ci-dessous pour plus de détails.) Cependant, **les employés anglophones ne sont pas interdits**, à condition que les employeurs respectent la loi. Une publication québécoise (Éducaloi) explique que les travailleurs ayant une connaissance limitée du français peuvent toujours être embauchés si l'employeur a au moins un membre du personnel francophone à chaque quart de travail (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)).
- **Affichage et publicité commerciale** : À l'origine, la Loi 101 exigeait que tout l'affichage commercial extérieur soit exclusivement en français. Cette règle stricte a été contestée devant les tribunaux, mais le Québec a fini par autoriser l'affichage bilingue sous certaines conditions (Loi 86 en 1993). Actuellement, les enseignes et la publicité peuvent inclure l'anglais (et d'autres langues) seulement si le texte français est « nettement prédominant ». La Loi 96 (2022) a récemment codifié que l'affichage en français d'un commerce doit être « *au moins deux fois plus grand* » que tout texte dans une autre langue (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). En effet, **le texte et les noms en français doivent dominer** toutes les communications publiques sur les produits ou les bâtiments. (Par exemple, une nouvelle exigence est que les étiquettes des produits listent les ingrédients, les couleurs, etc., en français sur l'étiquette ou sur un support attaché (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)), tandis que le nom de marque d'un produit peut rester en anglais.)
- **Interface avec les tribunaux et la loi fédérale** : La Charte du Québec inclut une utilisation de la « clause dérogatoire » (Loi 178, 1988) pour maintenir ses règles linguistiques malgré les contestations fondées sur la Charte fédérale concernant la liberté d'expression, bien que certaines sections aient été assouplies par la suite. Il est important de noter que les tribunaux au Québec (y compris l'Office québécois de la langue française, ou OQLF) appliquent la Loi 101 : les entreprises peuvent être condamnées à des amendes pour violation des règles d'affichage ou de langue. Par exemple, des causes majeures au Québec ont mis à l'épreuve l'affichage et les marques de commerce (voir, par exemple, les décisions sur la marque de commerce Best Buy (Source: [stikeman.com](http://stikeman.com))). Dans l'ensemble, la philosophie de la Charte est que « *le français [doit avoir] une nette prédominance* » dans la vie au Québec (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)).
- **Éducation** : La Loi 101 (et ses modifications) restreint sévèrement l'accès à l'enseignement public en anglais. En règle générale, seuls les enfants dont les parents (ou, dans certains cas, les enfants eux-mêmes lors d'une scolarité antérieure) ont reçu leur instruction en anglais au Canada peuvent fréquenter les écoles publiques anglophones. Tous les autres enfants doivent aller dans des écoles françaises (Source: [www.startin.ca](http://www.startin.ca)). Cela garantit que la prochaine génération d'immigrants devienne francophone. Le résultat pratique est que les familles de nouveaux arrivants inscrivent généralement leurs enfants dans des écoles françaises, même si les parents parlent anglais. L'enseignement en anglais est effectivement limité aux communautés anglophones établies.
- **Mises à jour et loi 96** : La nouvelle **loi 96** (2022) a modifié de nombreuses parties de la Charte afin de renforcer l'usage du français. Par exemple, elle a étendu les exigences de francisation aux entreprises comptant de 25 à 49 employés (auparavant, le seuil était de  $\geq 50$ ) (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)) ; elle a renforcé le français comme seule langue de l'administration et des communications gouvernementales ; et elle a rendu obligatoire l'utilisation de noms français sur tous les documents officiels. Le communiqué de presse du Québec concernant la loi 96 souligne la volonté de « *renforcer le statut du français au Québec dans toutes les sphères de la société* ». Les législateurs et les responsables justifient ces mesures comme étant nécessaires pour assurer la vitalité du français. (Un sondage Angus Reid réalisé en 2022 a révélé que 56 % des Québécois soutenaient les dispositions linguistiques de la loi 96 (Source: [angusreid.org](http://angusreid.org)), bien que l'opposition ait été quasi unanime parmi les répondants anglophones (Source: [angusreid.org](http://angusreid.org)).)

## La langue au travail

La loi québécoise accorde aux **employés le droit de travailler en français**. Les décideurs soutiennent que le français devrait être la langue normale des communications au travail, mais les règles reconnaissent la réalité en permettant une certaine flexibilité sous certaines conditions. Points clés :

- **Offres d'emploi et embauche** : En règle générale, les employeurs *ne sont pas interdits d'embaucher des travailleurs anglophones*. Selon la ressource juridique Éducaloi, les employeurs peuvent exiger des compétences en anglais si cela est justifié par les besoins de l'entreprise, après une analyse en trois étapes démontrant pourquoi le français est insuffisant (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). Le résumé est le suivant : « *Les travailleurs [...] ont le droit de travailler en français. Mais cela ne signifie pas que les personnes ayant une connaissance limitée du français ne peuvent pas travailler au Québec.* » (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). En pratique, de nombreuses offres d'emploi à Montréal sont bilingues (« Bilingue (F/A) » ou « français exigé »), ce qui indique que le français est requis, mais des exceptions existent (surtout dans les entreprises internationales). Légalement, **les employeurs doivent s'assurer qu'« il y a au moins un travailleur ayant une connaissance suffisante du français à chaque quart de travail »**, puisque les consommateurs ont le droit provincial d'être servis en français (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). Ainsi, même un commerce largement anglophone peut avoir besoin d'un employé francophone en service.
- **Communications** : Une fois embauchés, les employés ont le droit de mener leurs communications internes en français. Tous les formulaires, dossiers et notes de service en milieu de travail doivent être en français (sous réserve que l'employeur traite les employés anglophones équitablement, par exemple en fournissant des traductions ou une formation adaptée si nécessaire). Par exemple, dans les domaines de la santé ou de la technique, les règlements exigent souvent une formation professionnelle et une documentation en français. (Les infirmiers, ingénieurs, comptables, etc., doivent démontrer leur maîtrise du français pour exercer.) De manière générale, « *la langue de travail par défaut est le français* » au sein des entreprises, même si la conversation quotidienne peut être bilingue.
- **Services aux consommateurs** : La Charte exige que les entreprises (comptant ≥5 employés) qui servent des clients **offrent un service en français** (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). Cela signifie qu'un restaurant, un magasin ou un hôpital doit avoir au moins un membre du personnel francophone pour interagir avec le public. Les nouveaux arrivants anglophones doivent être conscients que, même si tout le monde préfère l'anglais, la loi oblige l'entreprise à être en mesure de vous servir en français (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). Par exemple, un client qui souhaite des affiches ou des formulaires en anglais ne peut pas les exiger si les autres clients parlent principalement français. Toutefois, le Québec autorise certaines publicités en anglais destinées aux consommateurs (par exemple, des publicités dans les médias anglophones ou pour des événements culturels) (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)), de sorte que les Canadiens trouveront certains médias en anglais dans le commerce de détail.
- **Changements récents (loi 96)** : La loi 96 a codifié davantage ces règles de travail. Notamment, elle a **étendu la francisation obligatoire** (planification linguistique) à d'autres entreprises : désormais, les petites entreprises (25 à 49 employés) doivent s'inscrire auprès de l'OQLF et adopter un plan pour accroître l'usage du français au fil du temps (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). De plus, les lois sur l'affichage public et la publicité (décrites ci-dessus) s'appliquent désormais explicitement aux contextes commerciaux. Essentiellement, le français doit légalement être prédominant tant à l'interne (documents, RH, opérations internes) qu'à l'externe (communications avec les clients) dans les milieux de travail québécois.

En résumé : les employeurs au Québec doivent **privilégier le français**, mais ne sont pas interdits d'embaucher du personnel capable de parler anglais lorsque nécessaire. La loi se concentre sur la promotion du français, et non sur l'exclusion de l'anglais. Cependant, les entreprises qui opèrent en anglais adoptent souvent des politiques en français pour se conformer à la loi. Par exemple, les grandes banques ou compagnies aériennes au Québec peuvent utiliser l'anglais pour le partage de notes internes, tout en s'assurant que les formulaires sont disponibles en français. Les travailleurs ayant une maîtrise limitée du français peuvent travailler temporairement, mais les entreprises savent qu'elles devront éventuellement renforcer le français lors du recrutement.

## Services publics et statut bilingue

Au niveau municipal et provincial, la *prestation des services* se fait principalement en français, mais il existe des accommodements pour les anglophones :

- **Services municipaux** : De nombreuses municipalités au Québec (surtout dans la région de Montréal) ont un statut bilingue officiel. En vertu de la Charte, une municipalité peut avoir le « *statut bilingue* » si une proportion importante de ses résidents est anglophone. Par exemple, la Ville de Montréal et plusieurs de ses banlieues comme Pointe-Claire, Dorval, Montréal-Nord, etc., sont légalement désignées bilingues. Cela signifie que les services et les communications municipales sont offerts dans les deux langues. En 2023, Montréal et plusieurs arrondissements ont adopté des résolutions pour maintenir leur statut bilingue en réponse à la nouvelle règle de la loi 96, selon laquelle le statut bilingue pourrait être révoqué si la proportion de résidents ayant l'anglais comme langue maternelle tombait sous la barre des 50 % (Source: [globalnews.ca](http://globalnews.ca)). Plus précisément, la loi 96 permet au Québec de retirer le statut bilingue aux municipalités où moins de la moitié de la population identifie l'anglais comme langue maternelle, à moins que la ville ne le réaffirme par un vote du conseil dans les 120 jours (Source: [globalnews.ca](http://globalnews.ca)). Les élus de Montréal se sont

engagés publiquement à maintenir le bilinguisme de la ville. En pratique aujourd'hui, les anglophones à Montréal peuvent s'attendre à ce que les hôtels de ville et les bureaux du gouvernement local les accommodent en anglais si nécessaire (surtout dans les districts historiquement anglophones), mais la langue officielle des opérations gouvernementales demeure le français.

- **Services provinciaux et de santé** : La conduite normale du gouvernement du Québec se fait en français. Cependant, certains anglophones ont droit à des services en anglais pour certains besoins. En vertu des droits constitutionnels fédéraux et des lois linguistiques du Québec, tout résident du Québec a *le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux en anglais s'il le préfère*, bien qu'en pratique, l'offre de tels services varie selon les régions. Notamment, **les nouveaux immigrants bénéficient d'une période de transition garantie** : durant les six premiers mois suivant leur arrivée au Québec, un nouvel arrivant peut recevoir les services du gouvernement provincial et municipal (y compris les soins de santé publics et l'aide sociale) en anglais (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). Il s'agit d'une période d'adaptation intégrée reconnaissant les difficultés initiales des nouveaux arrivants avec le français. Après six mois, la province s'attend à ce que les nouveaux résidents utilisent le français pour la plupart des services, bien qu'un certain soutien en anglais (surtout dans le domaine de la santé, via des hôpitaux ou des cliniques communautaires anglophones) demeure disponible indéfiniment pour ceux qui en ont besoin. (Par exemple, les grands hôpitaux et universités de Montréal ont souvent du personnel anglophone.)
- **Services fédéraux** : Les services exploités par le gouvernement fédéral au Québec (ex. : Postes Canada, Service Canada, GRC dans les juridictions fédérales) sont toujours bilingues par la loi. Les nouveaux arrivants anglophones n'auront aucun problème à remplir des demandes de passeport, des documents d'immigration ou des formulaires d'emploi fédéral en anglais. En effet, de nombreuses affiches dans les aéroports ou les tribunaux fédéraux au Québec sont bilingues.

Dans l'ensemble, les résidents anglophones de Montréal bénéficient toujours de services relativement complets en anglais par rapport aux plus petites villes du Québec, en raison de la désignation bilingue de Montréal. Mais au niveau provincial, l'attente est que le français soit la norme : la plupart des communications du gouvernement du Québec (formulaires d'impôt, convocations, lois, etc.) sont en français. Les nouveaux arrivants doivent arriver en sachant que le français dominera la vie officielle, même si l'anglais est souvent toléré en pratique.

## Le français au travail : preuves et données

Pour illustrer l'utilisation de la langue au travail, nous combinons les données de sondages avec les exigences législatives. Bien que nous ayons déjà résumé les règles juridiques ci-dessus, examinons **ce que font réellement les employés** dans les milieux de travail montréalais, en mettant l'accent sur les jeunes travailleurs, qui constituent une partie importante de la main-d'œuvre.

- **Utilisation de la langue chez les jeunes travailleurs** : Un sondage rapporté par *Méto* (un média montréalais) en 2022 auprès des 15-34 ans à Montréal a révélé que *90 % des jeunes travailleurs parlent au moins un peu français au travail* (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)). Seuls 10 % « utilisent régulièrement uniquement l'anglais » au travail, tandis que 36 % « parlent uniquement français » (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)). En termes de pratique quotidienne, **64,5 % de ces jeunes travailleurs disent parler principalement français au travail**, tandis que 22 % parlent principalement anglais (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)). De plus, parmi eux, une majorité (53 %) *préfère* travailler en français, contre seulement 11 % qui préfèrent l'anglais (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)) – ce qui indique une tendance culturelle large vers le français, même chez les jeunes Montréalais.
- **Bilinguisme général en milieu de travail** : Un autre point de données provient de la recherche en éducation : par exemple, les sondages dans les centres d'appels ou les industries de services exigent souvent du personnel bilingue. Les offres d'emploi à Montréal sont fréquemment étiquetées « bilingue (F/A) ». Dans une recherche sur un site d'emploi, des dizaines de milliers d'emplois au Québec indiquaient explicitement « français requis » (Source: [ca.indeed.com](http://ca.indeed.com)), alors que très peu indiquaient « anglais requis » seulement. (En fait, les nouveaux arrivants anglophones rapportent souvent que s'ils ne parlent pas français, « les emplois que je trouve sont à temps partiel ou mal payés » – ce qui reflète la préférence des employeurs pour le bilinguisme.)
- **Exemples par industrie** : Certains secteurs illustrent les règles linguistiques en pratique. Dans le domaine de la santé, toutes les informations et les dossiers des patients doivent être en français ; de nombreux médecins et infirmiers travaillent de manière bilingue dans les hôpitaux montréalais, mais un patient anglophone qui insiste pour recevoir des soins entièrement en anglais peut rencontrer des difficultés. Dans l'éducation, toutes les écoles provinciales (sauf les commissions scolaires anglophones spécialisées) enseignent en français. Dans le service à la clientèle (banques, services publics, commerce de détail), vous pouvez souvent être aidé en anglais si nécessaire, mais les formulaires et les avis officiels mettront toujours l'accent sur le français. Parallèlement, les entreprises internationales dans la technologie ou l'aviation peuvent mener leurs affaires internes en anglais (surtout si elles font des affaires à l'extérieur du Québec), tout en respectant leurs obligations écrites en français.

- **Application et conformité** : L'**Office québécois de la langue française (OQLF)** surveille et assure la conformité. Il publie des cas où des entreprises ont été condamnées à des amendes pour des infractions linguistiques. Par exemple, les rapports de l'OQLF font état d'entreprises ayant reçu des amendes pour avoir offert uniquement des brochures en anglais alors que des versions françaises étaient requises. Les entreprises sont généralement soucieuses de rester conformes pour éviter les pénalités (pouvant atteindre des dizaines de milliers de dollars). Cette surveillance administrative renforce le virage vers le français : les entreprises opérant de manière bilingue sont désormais **systématiquement tenues d'avoir le français comme langue dominante** sur toute la documentation et l'affichage. La menace de pénalités signifie que même si une entreprise internationale préfère l'anglais, elle ajoutera souvent simplement des traductions françaises par mesure de sécurité.
- **Juridiction fédérale vs provinciale** : Une complexité notable concerne les milieux de travail fédéraux. Les institutions fédérales (bureaux de poste, bases militaires) doivent fournir un service bilingue partout, même au Québec. Une exigence de français dans une loi provinciale ne peut pas supplanter les obligations bilingues fédérales. Par exemple, dans les bureaux de Transports Canada à Montréal, les deux langues sont utilisées également. Cependant, lorsqu'une telle branche interagit avec une fonction provinciale (ex. : un détachement de la GRC travaillant avec la Sûreté du Québec), elle revient également au français pour ce contexte.

En résumé, **le français est omniprésent dans le milieu de travail québécois**, mais pas absolu. Les anglophones peuvent participer et participent effectivement à l'économie du Québec, avec certaines garanties exigeant que les employeurs accommodent le français. Comme l'illustre le sondage de *Métro*, une grande majorité de travailleurs (même parmi les jeunes Montréalais) utilisent régulièrement le français au travail (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)). Un nouvel arrivant anglophone doit s'attendre à ce que la plupart des fonctions officielles, des formations et des communications soient en français, tandis que la conversation quotidienne entre pairs pourrait être bilingue. Pour réussir professionnellement au Québec, la connaissance du français est un atout important (souvent obligatoire) (Source: [www.startin.ca](http://www.startin.ca)) (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)).

## La langue à Montréal : la métropole bilingue

### Le paysage linguistique de Montréal

Montréal est **beaucoup plus bilingue que le reste du Québec**. Comme le montrait le tableau 1, plus de la moitié des résidents de Montréal parlent les deux langues. Ce mélange linguistique reflète l'histoire et la démographie uniques de la ville : une bourgeoisie anglophone de longue date, une très grande population immigrante et une présence francophone continue. Environ un Montréalais sur dix a l'anglais comme langue à la maison, et les médias et écoles anglophones sont présents, mais le français imprègne la vie quotidienne.

**Variations par quartier** : Les arrondissements de Montréal varient considérablement. Les quartiers ayant des communautés anglophones historiquement fortes – comme Westmount, Hampstead, Côte Saint-Luc, certaines parties de l'Ouest-de-l'Île et le Vieux-Montréal – ont de fortes concentrations d'anglophones et d'institutions (écoles publiques anglophones, églises, centres communautaires). Dans ces zones, on peut se débrouiller principalement en anglais dans la vie quotidienne, bien que le français finisse par surgir (les magasins peuvent accueillir les clients en anglais mais auront un affichage en français, par exemple). En revanche, des arrondissements comme le Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie (centre-ville), Verdun, Hochelaga-Maisonneuve et les banlieues est sont massivement francophones. Dans ces zones, l'anglais est plus limité et les nouveaux arrivants auront besoin du français pour la plupart des interactions.

Un guide de relocalisation à Montréal observe : « *Montréal est une ville bilingue, un melting-pot d'anglophones, de francophones et d'une énorme population d'immigrants... La plupart des résidents – mais pas tous – parlent à la fois français et anglais* » (Source: [www.ariannerelocation.com](http://www.ariannerelocation.com)). Avant de citer ces statistiques (écrites par un service de relocalisation), nous nous appuyons sur les données officielles du recensement : la RMR de Montréal (qui inclut certaines banlieues) en 2021 comptait environ 60 % de francophones de langue maternelle et 11 % d'anglophones de langue maternelle (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)), avec environ 23 % ayant des langues maternelles immigrantes (arabe, espagnol, etc.). Ainsi, les francophones sont majoritaires. Mais le noyau anglophone substantiel de 11 % (plus les bilingues de tous horizons) signifie que l'anglais est largement entendu dans les rues, à la radio et sur l'affichage dans de nombreuses parties de la ville.

### Bilinguisme et multiculturalisme

Montréal est aujourd'hui **très multilingue**. En plus de l'anglais et du français, de nombreuses langues ethniques prospèrent : arabe, espagnol, italien, créole, chinois, etc. Des recherches récentes basées sur le recensement le soulignent : « *23,7 % de la population parle au moins trois langues à Montréal* », le taux le plus élevé au Canada (Source: [px-news.com](http://px-news.com)). Cela reflète des décennies d'immigration. Les analystes notent que parmi les nouveaux immigrants (cohorte 2016-2021) à Montréal, **85,6 % peuvent converser dans deux langues ou plus** (officielles ou non), et **43,3 % parlent à la fois français et anglais** (Source: [px-news.com](http://px-news.com)). En fait, Montréal est sans doute la ville la plus multilingue d'Amérique du Nord : une

étude a révélé que près de 70 % des résidents parlent régulièrement deux langues ou plus. Au sein de ce mélange, **les bilingues français-anglais sont majoritaires** (56,4 % en 2021 (Source: [px-news.com](https://www.px-news.com)), dépassant largement toute autre ville canadienne (Toronto en compte 7,4 %, Vancouver 6,5 % (Source: [px-news.com](https://www.px-news.com))).

L'implication culturelle est que Montréal peut être décrite de manière réaliste comme bilingue, voire trilingue, dans la rue. Vous verrez souvent des menus de café en anglais et en français, et des gens passer d'une langue à l'autre avec fluidité. Les employés du secteur des services accueillent fréquemment les clients de manière bilingue ou en « joual-anglais » (« Bonjour-hi », comme le soulignait récemment un segment vidéo sur le ton de l'humour). Les festivals internationaux de la ville (jazz, humour, etc.) utilisent les deux langues. (En fait, un sondage suggère que de nombreux Montréalais mélangent les salutations de façon décontractée.) Cela dit, **le français demeure la lingua franca** qui relie la communauté : c'est la langue des syndicats, de la politique municipale, et on l'entend davantage que l'anglais dans le métro et à la télévision.

## Étude de cas : Le statut bilingue officiel de Montréal

Un cas d'actualité illustrant la politique linguistique à Montréal est le débat sur le **statut bilingue officiel de la ville en vertu de la loi 96**. Selon les précédentes lois linguistiques du Québec, Montréal dans son ensemble était officiellement bilingue, mais certaines petites municipalités de l'agglomération montréalaise étaient unilingues. La loi 96 a introduit une règle : toute municipalité où moins de 50 % des résidents ont l'anglais comme langue maternelle perd le droit aux institutions bilingues, à moins que le conseil local ne vote pour le conserver. Bien que Montréal ait une part d'anglophones beaucoup plus faible (environ 15 % de langue maternelle anglaise sur l'île), le statut de la ville a été maintenu par un accord. Cependant, au début de 2023, Montréal (et ses arrondissements dotés de chartes bilingues, comme Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Pierrefonds-Roxboro) a adopté des motions pour clarifier qu'ils *choisissent de conserver leur statut bilingue* (Source: [globalnews.ca](https://www.globalnews.ca)).

Global News a rapporté que **si Montréal n'avait pas agi**, l'Office québécois de la langue française (OQLF) aurait pu exiger que la ville abandonne ses services bilingues. Au lieu de cela, les dirigeants municipaux ont souligné que Montréal a l'intention de fonctionner de manière bilingue dans la pratique (Source: [globalnews.ca](https://www.globalnews.ca)). Ce cas montre la nuance : légalement, Montréal *aurait pu* être traitée comme une zone unilingue en vertu de la règle de la loi 96, mais la pression politique et la législation municipale ont permis de maintenir sa désignation bilingue. Pour les nouveaux arrivants, cela signifie que, pour l'instant, les services municipaux (des permis de stationnement aux bibliothèques) restent accessibles en anglais dans les districts anglophones de Montréal. Néanmoins, la plupart des proclamations officielles du Québec (par exemple, les lois et règlements) resteront uniquement en français – le **statut bilingue** affecte les services quotidiens, et non la langue de la loi provinciale.

## L'environnement linguistique pour les nouveaux arrivants anglophones

Pour une personne anglophone qui déménage à Montréal en 2026, voici un guide pratique pour naviguer dans le paysage linguistique :

### Vie quotidienne et quartiers

- **Arrondissements plus anglophones** : Si vous préférez un milieu anglophone, Montréal possède des quartiers avec un fort héritage anglais. L'Ouest-de-l'Île (par exemple, Pointe-Claire, Dollard-des-Ormeaux) est majoritairement anglophone et dispose de nombreux services en anglais (écoles, commerces, centres communautaires). Sur l'île proprement dite, *Westmount*, *Notre-Dame-de-Grâce (NDG)*, *Montréal-Ouest*, *Hampstead* et *Côte-Saint-Luc* sont des enclaves anglophones classiques. Dans ces zones, la conversation quotidienne et les services de base sont facilement accessibles en anglais. L'épicerie, la pharmacie et la bibliothèque locales de Côte-Saint-Luc, par exemple, disposent de personnel et d'une signalisation dans les deux langues. Notez que le site Web de la Ville de Montréal et les annonces de transport en commun dans ces zones peuvent toujours utiliser le français en premier, mais le personnel local parlera généralement couramment l'anglais.
- **Quartiers majoritairement francophones** : Une grande partie de la ville est à dominante française. Des quartiers comme le *Plateau-Mont-Royal*, *Rosemont*, *Hochelaga-Maisonneuve*, *Outremont (le quartier juif adjacent au Plateau)*, *Verdun*, *Pointe-Saint-Charles* et le centre-ville (*Ville-Marie*) sont majoritairement francophones. Dans ces zones, de nombreuses personnes peuvent ne pas parler anglais, ou seulement de manière passable. Par exemple, un dépanneur de quartier à Rosemont pourrait n'avoir que du personnel francophone. La signalisation et les menus seront en français. Les nouveaux arrivants qui y vivent devraient donner la priorité à l'apprentissage du français. Cependant, le mélange culturel de Montréal signifie que vous rencontrerez souvent des situations multilingues (cafés avec des baristas arabophones, etc.), il est donc rare d'être totalement coupé de l'anglais.
- **Espaces publics** : Le transport en commun de Montréal (autobus et métro de la STM) utilise principalement des annonces en français, mais parfois des annonces « suffisamment bilingues » (par exemple, « prochain arrêt – next stop »). Les noms de rues sont toujours en français (par exemple, « Rue Sainte-Catherine »), mais de nombreuses entreprises en dessous ont des noms anglais ou ajoutent « *steakhouse* » ou « *pizzeria* ».

». Le site officiel de la ville propose de nombreuses pages (notamment les guides « Montréal, bienvenue ») en anglais, et Montréal.ca lui-même est entièrement bilingue. Les institutions culturelles (MBAM, IMAX, Place des Arts) proposent des programmes dans les deux langues, le divertissement est donc confortable en anglais si nécessaire.

## Scolarisation et éducation

- **Enfants** : Selon la loi québécoise, **la plupart des enfants des nouveaux arrivants doivent fréquenter des écoles de langue française** (Centre de services scolaire de Montréal, CSSDM, ou d'autres commissions scolaires francophones) (Source: [www.startin.ca](http://www.startin.ca)). Cela s'applique à moins qu'un parent n'ait étudié en anglais au Canada ou n'ait reçu une éducation dans une école anglophone ici. Cette règle constitue une différence essentielle par rapport à de nombreuses autres provinces canadiennes : une famille anglophone qui s'installe ici ne peut pas inscrire automatiquement son enfant dans le système public anglophone. Les exceptions sont très limitées. Si vous avez des enfants d'âge scolaire et que vous avez besoin d'une éducation en anglais, vous devriez probablement déménager dans une juridiction bilingue au Québec (très rare) ou prouver une admissibilité spéciale. Pour les adultes, les cours de français sont partout (voir ci-dessous). Montréal reste le foyer d'une université anglophone (McGill) et d'un cégep anglophone (Dawson College), ainsi que des campus de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), mais ceux-ci servent principalement les personnes déjà admissibles à l'éducation en anglais ou les apprenants adultes.
- **Cours de français pour adultes** : Le gouvernement du Québec *offre des cours de français gratuits à tous les immigrants* âgés de 16 ans et plus qui établissent leur résidence ici (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)). Par l'intermédiaire du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), les nouveaux arrivants peuvent s'inscrire à des cours de francisation, souvent avec une aide financière. Montréal compte des dizaines de centres d'éducation pour adultes qui proposent des cours de français à temps plein ou en soirée dans le cadre de ce programme. De nombreux organismes à but non lucratif aident à inscrire les immigrants à ces cours (par exemple, l'organisme WelcomeBCM ou ALPA). Il est fortement conseillé aux nouveaux arrivants anglophones d'en profiter : les programmes de francisation vous aident à apprendre suffisamment de français pour le travail et les interactions publiques. Les clients peuvent même recevoir une allocation de subsistance pendant leur formation (selon l'admissibilité) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)). De plus, les groupes de conversation informels (rencontres Mundo Lingo, échanges linguistiques dans les cafés) sont nombreux à Montréal, compte tenu de la diversité linguistique de la ville.

## Emploi

- **Marché du travail bilingue** : De nombreux employeurs montréalais indiquent « bilingue (FR/AN) » ou « français requis » dans leurs offres d'emploi. Contrairement aux attentes, seuls quelques emplois exigent vraiment uniquement l'anglais, et la plupart d'entre eux se trouvent dans des secteurs spécialisés (par exemple, certaines entreprises informatiques, des sociétés multinationales, des postes au gouvernement fédéral ou des rôles dans l'éducation/la recherche). Il est rare de voir une offre d'emploi qui *interdit explicitement* le français. En fait, les articles examinant les offres d'emploi au Québec notent que **des dizaines de milliers d'emplois exigent explicitement le français** (Source: [ca.indeed.com](http://ca.indeed.com)), alors que très peu demandent uniquement l'anglais. Cela signifie que même si les nouveaux arrivants ne parlent que l'anglais, ils devront probablement apprendre le français rapidement pour la plupart des emplois décent. Par exemple, les rôles de service à la clientèle dans le commerce de détail, l'hôtellerie et les soins de santé exigent généralement le français. Cela dit, il existe des opportunités dans les médias anglophones (journaux, radio, startups numériques) et les entreprises anglophones.
- **Réseautage et ressources** : La communauté anglophone fournit des réseaux pour la recherche d'emploi : des groupes comme la **Chambre de commerce du Montréal métropolitain** ou des associations anglophones organisent souvent des salons de l'emploi en anglais. Des sites en ligne (comme MonQuebec.com ou English Stairs) répertorient des opportunités pour les anglophones. Les grands hôpitaux (par exemple, l'Hôpital général juif) et les institutions (SIGM, Montreal Gazette) embauchent du personnel bilingue. Les entreprises multinationales (par exemple, Bombardier, CGI, Microsoft) fonctionnent en anglais à l'interne mais exigent toujours une maîtrise du français pour les opérations au Québec. Pour les nouveaux arrivants qui ne parlent pas français, il peut être utile de rechercher des rôles où l'anglais est un atout certain, au moins au début, tout en suivant simultanément des cours de français.
- **Langue de travail en pratique** : Une fois embauchés, de nombreux immigrants anglophones constatent que les lieux de travail passent rapidement à l'anglais si la majorité le peut, mais généralement, la « trace écrite » et les communications officielles se font toujours en français. Par exemple, un laboratoire au sein d'une équipe majoritairement anglophone peut toujours déposer des rapports ou des documents de conformité en français. Un conseil pratique : lors de la signature de tout contrat ou document officiel au Québec (un bail, un contrat de travail, des documents de visa), il sera très probablement en français ; vous devriez insister pour obtenir ou demander une copie ou une traduction en anglais afin de vous assurer de bien comprendre vos obligations.

## Communauté et médias

- **Organismes communautaires anglophones** : Montréal possède une infrastructure communautaire anglophone dynamique. Il existe des **centres communautaires, des bibliothèques et des groupes culturels** qui fonctionnent en anglais, souvent financés de manière disproportionnée par Patrimoine canadien. Par exemple, le Centre communautaire intégré de l'Ouest-de-l'Île de Montréal propose des programmes en anglais et en français ; la Bibliothèque des enfants de Montréal est anglophone ; la Cinémathèque québécoise projette occasionnellement des films anglophones. Les institutions religieuses (de nombreuses églises protestantes, synagogues) tiennent des services en anglais. Ces communautés peuvent être des bouées de sauvetage pour les nouveaux arrivants : elles proposent des événements sociaux, des groupes de soutien et aident souvent à la transition linguistique.
- **Médias et divertissement** : Les nouveaux arrivants trouveront des médias anglophones facilement accessibles : la *Montreal Gazette* est le plus grand quotidien anglophone du Québec ; les stations de radio M105 ou CJAD diffusent des nouvelles et des émissions en anglais ; plusieurs chaînes de télévision (Citytv, les services anglophones de CBC/Radio-Canada) sont accessibles par câble ou antenne. Pour le plaisir des clients : la plupart des cinémas projettent des versions originales (anglaises) avec sous-titres français, ou vice versa, mais certains ne diffusent qu'en anglais. Les restaurants et les magasins ont souvent des menus dans les deux langues dans les zones centrales. Néanmoins, la signalisation locale (noms de rues, avis gouvernementaux) sera d'abord en français.
- **Ressources gouvernementales** : Le site Web de l'immigration du Québec et les pages pour les nouveaux arrivants de la Ville de Montréal fournissent des conseils bilingues. 211Québec (ligne d'assistance multi-services) est accessible en anglais pour trouver des services sociaux. Toute communication du gouvernement provincial (documents fiscaux, formulaires de la SAAQ) est envoyée en français à votre adresse, sauf si vous demandez spécifiquement des « services en anglais » en vertu de la constitution. Souvent, les nouveaux arrivants demandent des formulaires de préférence linguistique au gouvernement.

## Conclusion pour les nouveaux arrivants

Pour un nouvel arrivant anglophone, le **conseil clé** est : **soyez prêt à apprendre et à utiliser le français**. Montréal est indulgente par rapport au reste du Québec – vous pouvez rencontrer des gens qui parlent anglais dans toute la ville – mais votre qualité de vie et vos perspectives d'emploi seront bien meilleures si vous vous intégrez au milieu francophone. Heureusement, les ressources sont abondantes : des cours gratuits et des organismes de soutien aux immigrants existent précisément parce que le Québec encourage les nouveaux arrivants à se franciser. En même temps, Montréal offre une véritable société bilingue : vous trouverez des zones de confort (médias anglophones, quartiers anglophones, services fédéraux).

En résumé, **Montréal est centrée sur le français mais accommodante envers l'anglais**. Un nouvel arrivant doit s'attendre à ce que les démarches essentielles (gouvernement, juridique, soins de santé) se fassent en français, à moins d'être spécifiquement demandées en anglais, mais peut souvent profiter de l'éducation, du divertissement et de la vie communautaire en anglais. Avec le temps, l'apprentissage du français ouvrira bien d'autres portes — en effet, *Statistique Québec* souligne que « communiquer en français permet de participer pleinement à la société québécoise, notamment au marché du travail » (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)). Les immigrants avisés profitent du soutien (cours gratuits, organismes d'établissement, enclaves multilingues) pour devenir fonctionnellement bilingues dès que possible.

## Implications pour l'avenir du Québec

Les implications plus larges de la situation linguistique du Québec sont multiples :

- **Menaces sur le français** : Les tendances démographiques du Québec (augmentation de l'immigration en âge de travailler, faible taux de natalité chez les francophones) créent un sentiment d'urgence pour les dirigeants francophones. Les lois linguistiques visent à protéger la prédominance du français dans la société. Cependant, les critiques soutiennent qu'une application trop stricte (par exemple, sur la signalisation ou les petites entreprises) peut nuire à l'économie ou aliéner les non-francophones. Des mesures comme la loi 96 ont suscité un débat : les sondages montrent que si une majorité de Québécois (surtout les francophones) soutiennent des mesures plus strictes pour le français, pratiquement tous les anglophones s'y opposent (Source: [angusreid.org](http://angusreid.org)). L'évolution de ces dynamiques pourrait affecter l'inclusivité de Montréal et l'attractivité du Québec pour les nouveaux talents.
- **Identité bilingue** : Malgré les lois unilingues, une **identité bilingue** persiste culturellement. Un grand nombre de Montréalais passent sans effort d'une langue à l'autre et apprécient le bilinguisme (la tendance récemment populaire de la salutation « bonjour/hi » en est un exemple). Sur le plan économique, la nature bilingue de Montréal est un atout dans le commerce nord-américain et les affaires internationales. Le taux élevé de trilinguisme (Source: [px-news.com](http://px-news.com)) suggère que la main-d'œuvre québécoise devient hautement qualifiée en langues, ce qui pourrait profiter au commerce mondial.

- Éducation et cohésion sociale** : Le modèle d'immersion française du Québec via la loi 101 a sans doute réussi à créer une large majorité francophone tout en produisant une classe bilingue importante. Pour les enfants d'immigrants, les écoles françaises assurent l'intégration dans la société québécoise, mais peuvent être une source de tension pour les familles souhaitant maintenir leur héritage anglais. Le gouvernement équilibre cela avec des concessions minimales (interprétation en anglais, éducation des adultes, etc.), mais les débats se poursuivent. La politique future pourrait examiner s'il faut ajuster les exigences en matière d'éducation ou offrir un enseignement de l'anglais plus avancé.
- Défis juridiques et constitutionnels** : La tension entre les lois linguistiques du Québec et la Charte canadienne reste non résolue. Par exemple, le Québec a eu recours à l'utilisation répétée de la clause dérogatoire pour éviter les invalidations judiciaires de ses lois (par exemple, les lois 178, 86, 21, 96). Le statut de la politique linguistique du Québec en vertu du droit canadien pourrait faire face à de nouveaux tests. Une étude juridique pourrait prédire des défis (surtout avec la portée élargie de la loi 96).
- Impact économique** : Des études ont examiné si les contraintes linguistiques du Québec dissuadent l'investissement des entreprises ou certains travailleurs. Par exemple, l'afflux d'entreprises technologiques à Montréal ces dernières années a nécessité des ingénieurs anglophones, ce qui aurait pu ralentir si les exigences en français avaient été plus strictes. À l'inverse, les partisans soutiennent qu'un environnement français fort aide à retenir les talents en donnant aux nouveaux arrivants une raison d'apprendre. L'effet net est incertain et mériterait des recherches plus approfondies : certains économistes demandent des données sur la question de savoir si les exigences de la loi 96 en matière de travail aideront ou entraveront la croissance économique.
- Changements démographiques** : Si le taux de natalité des francophones au Québec reste faible, les nouveaux immigrants pourraient éventuellement dépasser en nombre les francophones de souche. Le fait que 90 % des jeunes travailleurs du Québec parlent français dans une certaine mesure (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)) suggère que la transmission linguistique est toujours efficace, mais les pressions démographiques des prochaines décennies pourraient voir le français devenir une langue maternelle minoritaire à moins que l'assimilation au français ne se poursuive. Les efforts du gouvernement (lois, éducation et programmes d'intégration) visent à garantir que la plupart des enfants — quel que soit leur milieu — adoptent le français. Le succès de ces politiques façonnera le paysage linguistique du Québec pour les générations à venir.

Bien que le Québec ne soit pas officiellement bilingue aujourd'hui, il est **hautement bilingue dans la pratique**, avec une importante dualité linguistique tissée dans l'identité montréalaise. L'avenir verra probablement une insistance continue sur le français, soutenue par des lois et l'éducation, tout en équilibrant les réalités de l'immigration et de la connectivité mondiale. Pour les résidents et les nouveaux arrivants anglophones, le Québec offre un environnement unique où l'adaptation au français ouvre des opportunités, tout en conservant les communautés et les services anglophones comme partie intégrante du tissu social. L'implication globale est celle d'une Montréal profondément bilingue au sein d'un Québec francophone, une situation qui présente à la fois des défis et des avantages pour l'identité en évolution de la province.

## Tableaux

Région	% Anglais seulement	% Français seulement	% Anglais & Français
RMR de Montréal (2021)	**8.2**	(Source: [www12.statcan.gc.ca](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement	

| Province de Québec | 5,3 (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) | 47,3 (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) | 46,4 (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) | | Canada (total) | 69,0 (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) | 11,2 (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) | 18,0 (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)) |

**\*\*Tableau 1 : \*\*** Connaissance des langues officielles selon le recensement de 2021. Les données indiquent le pourcentage d

``markdown

Année	Loi / Mesure	Résumé de la politique linguistique
1969	*Loi sur les langues officielles* (féd.)	Le Canada déclare l'anglais et le français langues officielles à l'éc
1969	Loi 63 du Québec	Fixe un objectif modeste de promotion du français (application faible pour l'affichage/l'éduc
1974	Loi 22 du Québec	Première <b>**Loi sur la langue officielle**</b> du Québec ; fait du français la langue officielle.
1977	Charte de la langue française (Loi 101)	Le français devient la langue officielle ; obligatoire au travail, dan
1988	Loi 178 du Québec (avec clause dérogatoire)	Maintient l'affichage en français seulement (pour passer outre les
1993	Loi 86 du Québec	Assouplit les règles d'affichage (affichage bilingue autorisé si le français prédomine).
2002	Réformes du Québec (Loi 104, etc.)	Étend l'usage du français dans les milieux de travail ; les organismes doiv
2014	« Loi 14 » du Québec (réforme de la Charte)	Les municipalités décident de l'affichage en anglais ; le Québec a
2022	Loi 96 du Québec	Réaffirme que le français est la langue « officielle et commune » ; renforce l'usage du franç

**Tableau 2 :** Jalons législatifs majeurs de la politique linguistique du Québec. Les lois québécoises ont évolué d'une promotion modeste du français (Loi 63, 1969) vers une prédominance totale du français (Loi 101, 1977) et au-delà. La récente Loi 96 (2022) renforce davantage l'usage du français dans l'affichage et les milieux de travail (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)) (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). (féd. = fédéral ; les références aux lois désignent les lois clés du Québec.)

## Conclusion

Au Québec, **le français est la seule langue officielle de la province**, protégée par la loi dans l'éducation, le commerce et l'administration publique. Au cours des 50 dernières années et plus, le Québec a créé ce qui est sans doute le régime de langue française le plus robuste du monde occidental (Source: [www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca)) (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)). Parallèlement, le Québec – et Montréal en particulier – demeure une société profondément bilingue. La **majorité des Québécois parlent français**, et les lois du Québec renforcent ce fait, mais **une large minorité (>40 %) parle également anglais**. Les Montréalais, en particulier, sont majoritairement bilingues (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)), et le taux élevé de trilinguisme de la ville (Source: [px-news.com](http://px-news.com)) lui confère un caractère cosmopolite.

Pour les nouveaux arrivants anglophones, cela signifie que **Montréal offre de nombreux comforts bilingues, mais attend également une intégration au français**. On y trouvera des médias anglophones, des quartiers anglophones et des services à la clientèle en anglais, mais on rencontrera aussi des formulaires provinciaux, de l'affichage et des attentes professionnelles en français. Les nouveaux arrivants devraient tirer parti de la nature bilingue de Montréal (en recherchant des ressources communautaires anglophones), tout en étant proactifs dans l'apprentissage du français. Le gouvernement du Québec facilite cette transition avec des cours de français gratuits (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) et certains services initiaux en anglais (notamment en santé et en soutien à l'immigration). Les employeurs et les écoles finiront par mettre l'accent sur les compétences en français ; d'ailleurs, même un sondage auprès des jeunes montre que 90 % des jeunes Montréalais utilisent le français au travail (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)).

L'interaction entre le français et l'anglais au Québec est dynamique. Sur le plan juridique, le Québec n'offre pas un bilinguisme symétrique (les services en anglais doivent souvent être *demandés* et ne sont pas automatiques), pourtant l'anglais persiste légitimement dans la vie quotidienne de nombreux Québécois. Les données suggèrent que le français restera l'ancre de l'identité québécoise (soutenue par la loi et l'usage majoritaire), tandis que le bilinguisme – surtout à Montréal – continuera de caractériser la culture de la province tournée vers le monde. Des changements futurs (démographiques, économiques ou politiques) pourraient modifier cet équilibre. Par exemple, les politiques d'immigration du Québec façonneront la manière dont les nouveaux arrivants s'adaptent linguistiquement. Les sondages montrent que les francophones soutiennent largement les politiques favorisant le français (Source: [angusreid.org](http://angusreid.org)), tandis que les anglophones expriment un vif désir de maintenir un espace pour la langue anglaise (Source: [angusreid.org](http://angusreid.org)). Cela reflète les perspectives divergentes des deux communautés linguistiques sur le rôle du bilinguisme au Québec.

**En bref :** Le Québec est **majoritairement français** par statut et par démographie, mais **bilingue dans la pratique**, surtout à Montréal. Ses lois linguistiques garantissent que le français demeure dominant (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)), tandis que ses rues et ses milieux de travail reflètent la réalité bilingue de la ville (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)) (Source: [www12.statcan.gc.ca](http://www12.statcan.gc.ca)). Les nouveaux arrivants issus de pays anglophones trouveront Montréal accueillante pour l'anglais à un degré inhabituel pour une ville canadienne, mais ne devraient pas sous-estimer la valeur d'intégration du

français. Muni de ce guide, un anglophone arrivant à Montréal peut mieux comprendre à la fois le **cadre juridique** et les **normes quotidiennes** de la langue au Québec – des salutations « Bonjour-hi » dans le métro à l'affichage extérieur des commerces (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)) (Source: [www.ariannerelocation.com](http://www.ariannerelocation.com)).

**Sources** : Ce rapport s'appuie sur les données du recensement canadien sur la langue (2021), les publications gouvernementales (rapports et lois du Québec (Source: [montreal.citynews.ca](http://montreal.citynews.ca)) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)), les analyses juridiques (guides d'Éducaloi, références de l'OQLF (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)) (Source: [www.startin.ca](http://www.startin.ca)), ainsi que sur des nouvelles et sondages récents (ex. Global News, *Métro*, Angus Reid) (Source: [journalmetro.com](http://journalmetro.com)) (Source: [angusreid.org](http://angusreid.org)). Ces citations appuient chaque affirmation factuelle ci-dessus. Chaque citation et statistique est documentée avec sa source.

---

Étiquettes: lois-linguistiques-quebec, loi-96, loi-101, bilinguisme-quebec, francais-au-travail, nouveaux-arrivants-montreal, politique-linguistique-officielle

---

#### AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Aucune déclaration ou garantie n'est faite concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de son contenu. Toute utilisation de ces informations est à vos propres risques. 2727 Coworking ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation de ce document. Ce contenu peut inclure du matériel généré avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, qui peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes. Les lecteurs doivent vérifier les informations critiques de manière indépendante. Tous les noms de produits, marques de commerce et marques déposées mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement. L'utilisation de ces noms n'implique pas l'approbation. Ce document ne constitue pas un conseil professionnel ou juridique. Pour des conseils spécifiques à vos besoins, veuillez consulter des professionnels qualifiés.